



FAITES-VOUS DÉPANNER

PAS ARNAQUER



10 CONSEILS PRATIQUES

1

Attention aux prospectus d'aspect « officiel » déposés dans les entrées d'immeubles ou chez certains commerçants ; n'utilisez pas ces numéros de téléphone.

2

Anticipez et élaborez vous-même votre liste de numéros d'urgence.

3

Privilégiez le recours à des professionnels recommandés par vos proches, par les fédérations professionnelles ou préalablement identifiés.

4

N'acceptez pas des réparations au motif qu'elles seront prises en charge par votre assureur.

5

N'acceptez que les travaux d'urgence, les prestations supplémentaires pourront être effectuées plus tard.

6

Avant toute intervention, demandez à consulter les tarifs et exigez un devis détaillé et écrit ; ne signez aucun devis qui vous paraisse démesuré.

7

Si le devis est trop élevé ou s'il n'est pas clair, ne donnez pas suite et contactez un autre prestataire.

8

Conservez les pièces remplacées ou annoncées comme défectueuses.

9

Déposez un double de vos clés chez une personne de confiance : gardien, proches.

10

Porte claquée à minuit ? Une nuit d'hôtel peut être la solution la moins onéreuse.

 DGCCRF

 @dgccrf

www.economie.gouv.fr/dgccrf

